

Résolution de M. Roger Deneys et Mme Marianne Husser: «Pour un aménagement public de la parcelle du foyer de Sécheron».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 26 juin 2000)

RÉSOLUTION

La parcelle dite du «foyer de Sécheron», située au sud des voies CFF et à l'ouest de l'avenue de France, a connu une heure de triste célébrité, il y a quelques années, lorsque des promoteurs et le Conseil d'Etat monocolore ont soutenu un projet immobilier particulièrement douteux, connu sous le nom de «Maison Europa», et qui devait prendre place sur cette parcelle. La seule conséquence concrète de ce projet - pourtant considéré à l'époque comme «vital» pour Genève et dont plus personne n'entend parler - a été la lâche destruction, en plein mois d'août, d'une maison de maître connue sous le nom de «villa Blanc», alors même que l'autorisation de construire pour la soi-disant «Maison Europa» n'était pas encore accordée!

Depuis ce triste été, la parcelle en question sert de sordide parking privé. Mais son propriétaire a changé et le promoteur a vendu ladite parcelle à son principal soutien financier de l'époque, la Banque cantonale genevoise.

Considérant:

- que la Banque cantonale genevoise est la banque de tous les citoyens de Genève;
- que les manoeuvres spéculatives de l'époque ont eu pour conséquence la destruction d'un patrimoine historique genevois et la détérioration des conditions de vie des habitants d'un quartier en transformant un parc arborisé en parking privé;
- qu'en soutenant les projets spéculatifs de l'époque la Banque cantonale genevoise a indirectement contribué à la détérioration de ces conditions de vie;
- que les habitants de ce quartier ont déjà exprimé leurs souhaits de transformer cette parcelle en espace public;
- que cette parcelle arborisée se trouve à proximité immédiate des deux écoles de Sécheron;
- qu'il est totalement inadmissible qu'une parcelle arborisée serve de parking privé;
- que, à défaut de pouvoir reconstruire la villa Blanc, il paraît pour le moins normal que la Banque cantonale genevoise contribue à réparer les torts causés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la Banque cantonale genevoise pour:

- exiger la suppression dans les meilleurs délais du parking privé situé sur la parcelle du foyer de Sécheron;
- lui demander de contribuer financièrement à l'aménagement par la Ville de Genève d'un parc de proximité, destiné aux habitants du quartier, sur ladite parcelle.